



# Rallye RCO de Trois-Ponts

## 06 et 07 avril 2019

Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)  
VISA ASAF : 2019/31 – N° Entreprise : 0470-071-403



Adresse des Vérifications Administratives :  
Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à 4983 Basse-Bodeux.

### REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes.

## REGLEMENT PARTICULIER

### I. TIMING

- |            |            |            |   |
|------------|------------|------------|---|
| ➤ Lundi    | 04 février |            | Parution du Règlement Particulier. (Art. 3.3.9 du RSG)  |
| ➤ Mercredi | 20 février |            | Début des engagements. (Art. 3.3.9 du RSG)  |
| ➤ Mercredi | 06 mars    |            | Fin de la période des engagements assurés pour les engagés prioritaires. (Art 5 du R.P.R.)  |
| ➤ Mercredi | 03 avril   | 12h00      | Clôture des inscriptions à droits simples.  |
|            |            | ➤ 20h30    | Attribution des numéros.  |
|            |            | ➤ 22h00    | Affichage de la liste des engagés.  |
| ➤ Samedi   | 06 avril   | 09h00      | Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif. (Licences, Permis de conduire, Carte d'identité)<br>Délivrance des titres de participations "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", distribution du road-book et des documents d'assistance. |
|            |            | ➤ 09h30    | Début des reconnaissances.  |
|            |            | ➤ 12h00    | Clôture des inscriptions à droits majorés.  |
|            |            | ➤ 14h00    | Fermeture du contrôle administratif et fin de la distribution du road-book.   |
|            |            | ➤ 14h01    | Ouverture du contrôle technique.  |
|            |            | ➤ 18h00    | Fermeture du contrôle technique.  |
|            |            | ➤ 19h00    | Fermeture du secrétariat.   |
|            |            | ➤ 20h00    | <b><u>FIN ABSOLUE DES RECONNAISSANCES.</u></b>  |
| ➤ Dimanche | 07 avril   | 06h45      | Ouverture du secrétariat.<br>Réouverture des V.T. et V.A. <u>complémentaires.</u>   |
|            |            | ➤ 07h00    | Fermeture <u>DEFINITIVE</u> des V.T. et V.A.  |
|            |            | ➤ 07h15    | Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés   |
|            |            | ➤ 08h00    | Ouverture du parc fermé de départ.  |
|            |            | ➤ 08h30    | Départ de la première voiture, boucle 1   |
|            |            | ➤ 12h12    | Départ de la première voiture, boucle 2   |
|            |            | ➤ 15h54    | Départ de la première voiture, boucle 3   |
|            |            | ➤ 18h06    | Arrivée théorique de la première voiture  |
|            |            |            | <b><u>Après l'arrivée du dernier concurrent :</u></b>   |
|            |            | ➤ +/- 1h00 | Affichage des résultats officiels.  |
|            |            | ➤ +/- 1h30 | Officialisation des résultats.  |
|            |            | ➤ +/- 2h00 | Proclamation des résultats et remise des coupes.  |

## **II. ORGANISATION**

### **Art. 1. Organisation**

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l., N° d'entreprise 0470 071 403, organise les 06 et 07 avril, le 29<sup>ème</sup> Rallye de Trois-Ponts. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### **Comité organisateur**

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	SENY Guy	Lic n° 524
Directeur de sécurité	FILOT Jean	Lic n° 663
Directeur de sécurité adjoint	WILLEMS David	Lic n° 584
Directeur de sécurité adjoint	TROQUAY Georges	Lic n° 651
Secrétaire du meeting	COX Serge	Lic n° 652

### **Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif**

Commissaires Sportifs	Président de collège	LIEGEOIS Jules	Lic n° 937
	Membres	SEVRIN Lambert	Lic n° 419
		JACQUEMIN Martine	Lic n° 752
Commissaires Techniques	Président de collège	SAINT-REMY Guy	Lic n° 406
		MONBALLIN Didier	Lic n° 451
	Membres	FRANKENNE Jacques	Lic n° 456
		GERLACHE Eric	Lic n° 454
		NEZER Patrick	Lic n° 460
	Secrétaires	DOUHARD Vinciane	Lic n° 462
		PEREIRA Magalie	Lic n° 452
Inspecteur du GT Sécurité-Homologation	Stagiaire	LIEGEOIS Pierre	Lic n° 457
	BRASSEUR Joël	Lic n° 470	
	Observateur ASAF	GEILENKIRCHEN Noël	Lic n° 443

### **Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur**

Directeur de course adjoint, chargé des relations avec les autorités communales		MARQUET Michel	Lic n° 660
Relations concurrents		SCHULJENKO Nicole	Lic n° 409
Responsables des E.S.	1-	DEMARTEAU René	Lic n° 801
	2-	MODAVE Louis	Lic n° 653
	3-	DELAUNOIS Alain	Lic n° 661
Chefs de sécurité sur les E.S.	1-	MASSART Eric	Lic n° 21422
	2-	GOBEAUX Frédéric	Lic n° 22206
	3-	DACQUIN Sandrine	Lic n° 20723

### **Secours médicaux**

Equipe médicale : Belgian Driving Aids (B.D.A.)  
Ambulances : 4 véhicules – INS Soumagne

### III. MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le Rallye RCO de Trois-Ponts est une épreuve de type B (voir Art 26 du R.P.R.), disputée en une étape, comptant pour le championnat de la province de Liège et pour l'**Euro Rallye Trophée**.

#### Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

#### Art. 4. Description Parcours

Le parcours comprend 3 boucles identiques d'une longueur de 70,680 Km comprenant chacune 3 étapes spéciales :

E.S. 1 : 11.570 mètres ( 100 % asphalte – quelques % sont dégradés )

E.S. 2 : 14.290 mètres ( 100 % asphalte )

E.S. 3 : 8.360 mètres ( 100 % asphalte – quelques % sont dégradés )

Pour un total de 212,040 Km, dont 102,660 Km d'étapes de classement, comprenant 00,00 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ après les concurrents des autres divisions.

#### Art. 5. Engagement

##### 5.1 Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licences » de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye) DEVRA parvenir, **uniquement par voie postale**, au plus tôt le 20 février et, au plus tard, le 03 avril à 12h00, au siège social de l'a.s.b.l. :

**Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne.**

**N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.**

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le mercredi 03 avril à 12h00 (Attention aux délais bancaires ! ) :

**N° : BE69 0013 4144 0278 du RCO - BIC : GEBABEBB - Mention : Equipage X – Y**

**Rappels** : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer, en liquide, le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 06 avril à 12h00, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (voir Art 9.1.b du R.S.G.)

##### Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents **sont tenus** de joindre, à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

##### 5.2 Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 170 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. (voir Art 9.2 du R.S.G. et Art 5. du R.P.R.)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 34 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 170 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2. du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 06 mars à 12h00. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire (le dépôt d'argent est donc, dorénavant, interdit) pour un seul équipage. Autrement dit : un virement par équipage.

Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel, le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré !

Toute modification importante des renseignements mentionnés au bulletin d'engagement (nouveau copilote, modifications des renseignements concernant le véhicule) nécessitera le remplacement de celui-ci, par le concurrent, au plus tard lors du contrôle des documents.

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence de la CSAP Liège et du Collège des Commissaires Sportifs.

Toute fausse indication (n° de licence, type de licence, etc) reproduite au bulletin d'engagement constituera une infraction et donnera lieu à l'exclusion du concurrent et les avantages liés à cet engagement seront perdus.

### 5.3 Frais d'inscription (voir Art. 3.11. du R.S.G. des P.S. A.S.A.F.)

Les frais d'inscription d'une voiture en D1, D2 ou D3 s'élèvent à **265 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en D4 s'élèvent à **315 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en PH Classic ou PH S/R s'élèvent à **250 €**.

**Remarque** : un tarif préférentiel est appliqué pour les équipages correctement inscrits à l'Euro Rallye Trophée - E.R.T (voir annexe)

### 5.4 Remboursements :

#### 5.4.1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### 5.4.2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### 5.4.3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier\*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a- remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b- remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

#### 5.5 Attribution des numéros (voir Art.7 du R.P.R.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le mercredi 03 avril à 20h30 heures dans un lieu tenu secret. Les numéros seront communiqués au numéro de téléphone 0475 / 742 - 740 entre 22h00 et 23h00 ou sur le site internet du RCO : <http://users.skynet.be/visintin/rco/partants.pdf>

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en Division PH-SR de 201 à 250 ; en Division PH Classic, de 251 à 299.

### **Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

#### **A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)**

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 06 avril de 9h30 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur. **Il s'agit de reconnaissances et non d'essais.** Le code de la route doit être strictement observé. Des contrôles seront organisés par l'organisation et les forces de l'ordre.

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la

surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

**N.B. :** Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

### **Identité et attributions des juges de faits :**

BAILLY R., BECKERS H., BORLEZ R., CATIN Ph., CANTIN F., COX A., COX S., DELAUNOIS A., DEMAIN M., DEMARTEAU R., FILOT J., MARQUET M., MODAVE L., SENY G., TROQUAY G., et WILLEMS D., tous habilités à la surveillance des reconnaissances, des assistances et du parcours en général.

### **B) Ravitaillement (voir Art 2.1.4. du R.P.R.)**

Un ravitaillement est prévu dans chaque boucle et est renseigné dans le road-book.

### **C) Assistance (voir Art. 17 du R.P.R.)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

### **ATTENTION**

1- Un laissez-passer sera **OBLIGATOIRE** pour entrer dans la zone d'assistance ! Sans ce dernier complété et visiblement affiché au pare-brise, l'accès à la zone sera refusé. Il y va de votre confort ainsi que de votre sécurité !

2- Par ordre des Autorités et vu que la zone d'assistance est ouverte à la circulation en temps normal, il sera **FORMELLEMENT INTERDIT** de réserver un espace et/ou d'occuper la bande de circulation avant le samedi 8h00 et après le dimanche à minuit.

3- Durant tout le Week-end, la zone d'assistance sera en **SENS UNIQUE** (sens RN66/Bodeux vers Brume), avec une vitesse limitée à **30Km/h** (dont il a été tenu compte dans le timing) et une bande de circulation **DEVRA EN TOUT TEMPS** rester libre tant pour les pilotes que pour les services de secours (voir page du road-book).

4- Compte tenu que tout équipage est responsable de son assistance et de ses accompagnants, toute infraction à ce qui précède pourra faire l'objet d'une pénalité en vertu des Art. 6.5 et/ou 13.17 du R.P.R. des P.S. ASAF et, pour rappel, la sanction pourra aller jusqu'à la mise hors-course.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

**ATTENTION :** Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**.

En cas d'infraction à ces règles : **la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

**RAPPEL :** En vue de préserver l'environnement, toute assistance ne pourra être pratiquée qu'une fois le véhicule stationné au-dessus d'une bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4. En cas de manquement à cette imposition, une amende automatique de 25 € sera infligée pour chaque contravention constatée.

Il en va de même pour l'enlèvement par vos soins de vos déchets dès votre départ du site !

### **IV. CENTRE DE L'EPREUVE ( voir aussi le plan d'accès )**

Le centre de l'épreuve est situé à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée.

**Art. 7. Parc fermé.** (voir Art.15.1 du R.P.R.)

Le parc fermé sera érigé sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, le 07 avril à partir de 8h00. Il sera accessible aux concurrents à raison de 1 voiture par minute dans l'ordre des départs donc, en pratique, 30 min avant son heure théorique de départ.

**Art. 8. Vérifications techniques.** (voir Art. 3 du R.P.R.)

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 06 avril à partir de 14h01, dans l'ordre croissant des numéros. Le pointage se fera au C.H. de minute en minute.

Emplacement : Elles se feront au centre du rallye, sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.8 du R.P.R.)

Les vérifications techniques complémentaires se feront devant l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux le dimanche 07 avril entre 6h45 et 7h00.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage de Michel MARQUET, 180 av Joseph Lejeune à Trois-Ponts.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Les vérifications techniques après sortie de route ou abandon se feront à l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

**Art. 9. Vérifications administratives**

A. Contrôle administratif obligatoire

Les vérifications administratives se feront le samedi 06 avril entre 9h00 et 14h00 dans la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B" (50€), "TP- A4" (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

**N.B. :** Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Les V.A. complémentaires se feront le dimanche 07 avril entre 6h45 et 7h00 à l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux. **Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

### B. Récupération des licences

La récupération des licences **en cours d'épreuve**, après avoir présenté sa voiture aux commissaires techniques, se fera à la Direction de course qui se trouve à l'Ecole Communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

**En fin d'épreuve**, la récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

En pratique, si vous n'avez été victime d'aucune sortie de route durant la journée ou si vous avez été victime d'une sortie mais avez déjà accompli toutes les formalités obligatoires en temps et en heure, vos licences vous seront rendues par un préposé de l'organisation (accompagnant le contrôleur technique) directement après le contrôle prévu.

En cas de rapport d'accident non rentré ou de tout autre litige, ce sera à la Direction de course que vous pourrez récupérer vos licences après avoir clôturé le litige.

Une somme de 25 € pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'A.S.A.F. aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 2.1.12 du R.P.R.)

## **V. DOTATION**

### **Art. 10. Proclamation des résultats**

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 07 avril +/- 2h00 après l'arrivée du dernier concurrent dans la Salle de Fêtes de Basse-Bodeux.

10.2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux vainqueurs de **l'Euro Rallye Trophée**
- Aux 3 premiers de la division PH S/R
- Aux 3 premiers du classement de la division PH Classic (pilotes et copilotes) (Classes 16-17-18 et 19 confondues).
- Aux premiers de chaque classe de la division PH Classic (pilotes et copilotes) (Classes 16-17-18 et 19).
- A la 1<sup>ère</sup> dame au classement général de la division 4
- Aux 3 premiers du classement général de la division 4 (pilotes et copilotes)
- Aux premiers de chaque classe de la division 4 (pilotes et copilotes)
- A la 1<sup>ère</sup> dame au classement général des divisions 1, 2 et 3 confondues
- L'inter-écuries calculé sur le classement des D1-2-3 confondues (voir Art 11. du R.S.G.)
- Aux premiers de chaque classe des divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes)
- Aux 5 premiers du classement des divisions 1,2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

Remarque : Les trophées ne seront acquis que si un membre de l'équipage au moins est présent à la proclamation des résultats.

## **VI. POINTS DE CONTACT**

### **Art. 11. Permanences**

Jusqu'au 03 avril à 20h00 et après le 9 avril à 12h00 :

DEMAIN Marc , 12 clos de Haute Fecher à 4630 Soumagne

Tel / Fax : 04 / 377-55-48 → de **16h00 à 21h00**

MARQUET Michel (\*), 180 avenue J. Lejeune à 4980 Trois-Ponts

Tel : 080 / 68-42-87 → de **16h00 à 21h00**

( \* ) Cette personne n'est pas en possession des engagements ! Elle ne peut donc répondre à toutes questions concernant la validité d'un de ceux-ci ou procéder à des modifications.

Les 04, 05 avril et 08 avril **pour urgence seulement** : DEMAIN Marc 0475 / 742 – 740

Les 06 et 07 avril :

Centre du Rallye, Salle des Fêtes de Basse-Bodeux - Tel : 080 / 68-42-90

Direction de course / sécurité, Ecole communale de BB – Tel : 080 / 68-40-46

### **Art. 12. Tableau d'affichage**

A partir du 06 avril : Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

## **VII. DIVERS**

A) Un road-book, un road-book "assistance" et un laissez-passer « assistance » seront remis gratuitement à chaque équipage.

B) Des programmes avec une carte complète des E.S. seront en vente, dès le samedi 06 avril, à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

C) Une petite restauration sera disponible au centre du rallye.

D) Hôtels et logements : Pour tout renseignement et réservations, il est possible de prendre contact avec Monsieur Michel MARQUET au 080 / 68-42-87.

E) L'Organisateur & ses partenaires officiels se réservent le droit d'utiliser les noms, portraits (photographie et TV) ainsi que les résultats des pilotes participants à la compétition tant en Belgique qu'à l'étranger à des fins promotionnelles et ou de publicité, sans notification ni paiement.

## **VIII. APPROBATIONS**

### **Art. 13.**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

### **Art. 14.**

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Thierry CHARLIER, (Lic. 413) pour la Commission "Rallyes" de la CSAPL  
en date du : 22 / 01 / 2019
- Jean-Claude PUISSANT, (Lic. 957) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF  
en date du : 24 / 01 / 2019
- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Joël BRASSEUR (Lic. 470)  
en date du : 06 / 01 / 2019

## P A L M A R E S

1990	National Provincial	Marquet / Marquet Dorn / Baricalla	Ford Sierra Cosworth Opel Ascona 400
1991		Mathy / White	Ford Escort
1992		Fortemps / Wauters	Ford Escort RS
1993		Polet / Debaty	Opel Manta
1994		Horgnies / Rorife	Opel Manta
1995		Feltes / Zinnen	Ford Escort RS
1996		Radoux / Grégoire	Opel Corsa GSI
1997		Radoux / Maquet	Renault Clio
1998	D1 – D2 D3	Horgnies / Pirotte Collette / Charlier	Opel Manta Escort Cosworth
1999		Lemasson / Georges	BMW 325i
2000		Bebronne / Stoffels	Opel Astra
2001	D1 – D2 – D3 D4 PH	Lamquet / Petitfrère Radoux / Zune Marionex / Lorient	Opel i240 Escort Cosworth Renault 12 Gordini
2002	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire Fastré / Martin « Cocket » / Vandevorst	Opel Manta i240 Ford Escort Cosworth Renault 8 Gordini Opel Ascona
2003	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Moulin / Burgniat Radoux / Grégoire Duchesne / Fillocco Gauty / Hanquet	Opel Corsa Ford Escort WRC Ford Escort MK1 Opel Ascona GTE
2004	D1 – D2 – D3 D4	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire	Opel Manta i240 Ford Escort WRC
2005	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Bodson / Stoffels	Opel Corsa Audi S2
2006	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Lejeune / Rosa	Opel Corsa BMW E30
2007	D1 – D2 – D3 D4	Cartelle / Jacob Vanlaarhoven / Gevers	Renault Clio Ford Escort Cosworth
2008	D1 – D2 – D3 D4 PH	Tassin / Georges Radoux / Gregoire Hellings / Frankenne	Peugeot 106 Gti Mitsubishi Lancer Evo 9 Ford Escort RS
2009	D1 – D2 – D3 D4 PH	Blaise / Noël Radoux / Radoux Hebran / Cornet	Opel Corsa Mitsubishi Lancer Evo 9 Opel Manta
2010	D1 – D2 – D3 D4 PH	Burton / Burton Radoux / Lommers Lorquet / Mawet	Citroën C2R2 Mitsubishi Lancer Evo 9 Simca Rallye 2
2011	D1 – D2 – D3 D4 PH	Blaise / Noël Radoux / Grégoire Evrard / Lambert	Renault Clio Mitsubishi Lancer Evo 9 Porsche 911
2012		Le rallye n'a pas été organisé.	
2013	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Warlomont / Louka Radoux / Marquet Van de Wauwer / Marnette Delhez / Schroyen	Renault Clio Mitsubishi Lancer Evo 8 Lancia Beta Opel Manta
2014	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Blaise / Zians Burton / Portier Van de Wauwer / Marnette Delhez / Delhez	Opel Corsa Citroën DS3-R3 Lancia Beta Opel Manta
2015	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Blaise / Zians Radoux / Marquet Van de Wauwer / Marnette Fuger / Schneiders	Opel Corsa Mitsubishi Lancer Evo 9 Lancia Beta Ford Escort
2016	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Bourgeois / Luxen Radoux / Forclaz Van de Wauwer / Marnette Pesser / Luis	Peugeot 306 Mitsubishi Lancer Evo 9 Lancia Beta Opel Ascona
2017	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Blaise / Soret Dilley / Leyh Hellings / Heusicom Fuger / Homburg	Renault Clio RS Hyundai I20 R5 Ford Escort Ford Escort
2018	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Delleuse / Vandenbussche Radoux / Forclaz De Borman / Etienne Kuches / Schoepges	Opel Astra Mitsubishi Lancer Evo 9 Ford Escort RS Opel Ascona

<b>Club organisateur : RACING CARS ORGANISATION asbl</b>		N°
<b>Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS</b>		<b>Date : 6 et 7 avril</b>
Bulletin d'inscription à renvoyer du 20 février au 3 avril UNIQUEMENT par voie postale à : <b>Racing Cars Organisation, 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne - Belgique</b>		

<b>* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION</b>					<b>PARTICIPE AU :</b>
Engagement reçu le : / /	Paieiment reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	

<b>PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>					
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :	
/ « ..... »		/ « ..... »		.....	
Né(e) le : / /		Adresse :		N° :	
Code postal :		Localité :			
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.					
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :	
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>		<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

<b>COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>					
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :	
/ « ..... »		/ « ..... »		.....	
Né(e) le : / /		Adresse :		N° :	
Code postal :		Localité :			
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :	
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>		<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

<b>VEHICULE :</b>	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

<b>DIVISION</b>	<b>CLASSE</b>	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

<b>R.G.P.D.</b>	<b>Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !</b>
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <b>www.asaf.be</b>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Signature du copilote

**Epreuve : RALLYE RCO DE TROIS-PONTS**

**Date : 6 et 7 AVRIL**

N°

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

### COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.		Div.	Cla.
							cc			
Compagnie d'assurance :					Police n° :					

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins		
Eclairage		Anneaux de remorquage		
Documents de bord		Autocollants ASAF		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :		
Arceau de sécurité		Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe		
Batterie		Conformité de division		
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :		
Ornement extérieur		Nom/Cachet :		
Echappement				
Protections des tuyauteries				
Poids				
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :		
Pneumatiques				

N°

## Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

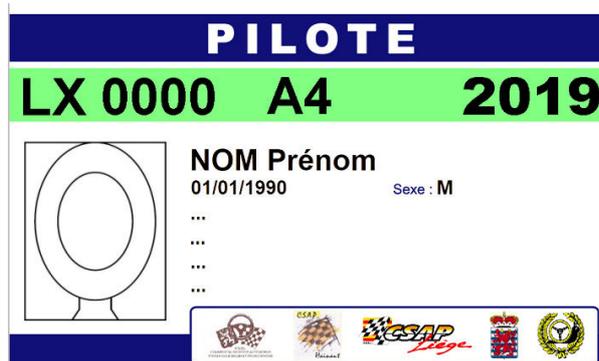
### Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



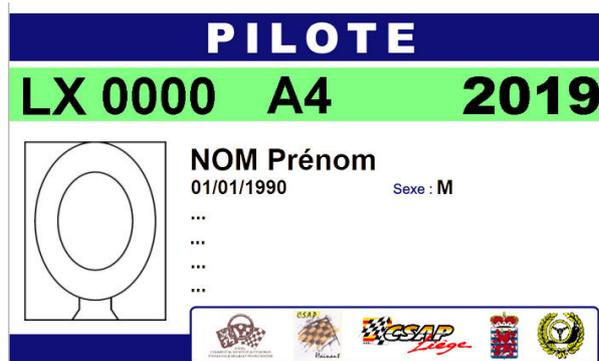
### Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN .

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.